Ajain – conseil municipal – 29 novembre 2021 Compte rendu

Sommaire

Désignation du secrétaire de séance 2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021 2
Dossiers DETR 2022, étude des dossiers et premiers devis reçus 3
1. Cimetière, gravillonnage 3
2. Eglise : travaux de consolidation du mur de la sacristie, redressement chaire, chauffage, assainissement des murs 3
3. Ecole : travaux de sécurisation : dispositif anti-intrusion + visiophone 4
4. Evolis : busage d'un fossé à Grosmont 4
Bibliothèque agence postale 5
5. Honoraires de la maîtrise d'œuvre bibliothèque - agence postale 5
6. Plan de financement demande subvention DRAC bibliothèque - agence postale 6
7. Tableau de l'église : devis nettoyage et rentoilage 8
8. GTB : devis entretien et maintenance 8
Gestion des personnels 8
9. Arrêtés RIFSEEP 8
10. Lignes directrices de gestion 9
11. SIVU repas à domicile : désignation d'un délégué titulaire 13
12. Chats errants, convention avec l'école du chat 14
13. Demande d'achat d'une parcelle à la Courcelle 14
Evolis 14
14. Rapport annuel sur les déchets Evolis 23 14
15. Mise à jour des statuts 15
16. SPANC, Eau et assainissement collectif : présentation des rapports annuels 15
17. Panneaux sécurisation dans les villages 16
18. Marché de noël 16

COMPTE RENDU

Appel nominal des membres

Présents :

Conseiller	**Présent**
Sandrine Cadillon	
Caroline Chevalier	
Isabelle Deville	
Mireille Fayard	
Jean Marie Gallinaro	
Jean Pierre Godefroy	
Laetitia Gouvernaire	Excusée
Jacques Laurent	
Christophe Lecossois	Excusé
Thomas Marty	
Jean Christophe Maury	
Pascale Tête	Excusée
Alain Texier	
Jacqueline Peyrot	
Guy Rouchon	

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : Mireille FAYARD.

Contre : ……0……
Abstention :……0……
Pour :……12…….

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021

Contre : ……0……
Abstention :……0……
Pour :……12…….

COMPTE RENDU

Dossiers DETR 2022, étude des dossiers et premiers devis reçus

1. Cimetière, gravillonnage

Après plusieurs constats concernant l'état du cimetière, nous avons choisi de le gravillonner. En effet, cette solution permet l'entretien grâce au prototype élaboré par JP GODEFROY et permet d'avoir un cimetière propre. Plusieurs devis ont été demandés :

Montant du devis Evolis: 23 885 €. Il leur est demandé de revoir le gravillonnage à 3 cm comme demandé et non 5cm

La société Colas a répondu avec un devis à 8660 €

Les 2 devis ne chiffrant pas les mêmes prestations, il est demandé à chaque entreprise de nous fournir un devis à prestations égales.
Le mieux disant serait retenu.

Un vote de principe pour le dépôt de subvention DETR est demandé. Celle-ci pourrait être de 35%

Abstention :……0……
Pour :……12…….
Contre : ……0……

2. Eglise : travaux de consolidation du mur de la sacristie, redressement chaire, chauffage, assainissement des murs

Concernant l'église, nous avons retravaillé sur le chauffage. Plusieurs options nous ont été proposées. La solution par lustre rayonnant a été abandonnée suite à l'avis de la DRAC qui risque de ne pas accepter ce principe. Nous avons donc opté pour un chauffage par mât (fixé au sol). Un premier devis de la société Delestre prévoit 7 mâts mais pourrait être limité à 5. Le devis actuel est 20 571 € TTC : 1 mât avec radiant : 886,50 € HT mais la main d'œuvre ne baisserait pas beaucoup avec 5 mâts. D'autres devis sont en attente.

Au niveau maçonnerie et gros œuvre : le mur de la sacristie s'effondre. La réfection complète des murs en dessous des corniches depuis la partie déjà restaurée jusqu'à l'autel pourrait être faite, sur proposition de la DRAC qui pourrait subventionner cette partie spécifique. Le devis est en attente.

Enfin, un devis est demandé à B. Avignon pour redresser la chaire. Un vote de principe pour le dépôt de subvention DETR est demandé. Celle-ci pourrait être de 25 %

Contre : ……0……
Abstention :……0……
Pour :……12…….

MPTE RENDU

3. Ecole : travaux de sécurisation : dispositif anti-intrusion + visiophone

Pour poursuivre la sécurisation de l'école, nous avons cherché à répondre aux recommandations du PPMS attenta intrusion qui nous suggère l'alerte en cas d'intrusion.

Nous avons rencontré un électricien ayant déjà réalisé ce genre de travaux dans d'autres écoles pour tenter de définir et chiffrer une sécurisation des trois bâtiments scolaires, grâce à une installation d'alarmes lumineuses, voire sonores. Cela semble très compliqué et très couteux (entre 30000€ et 60000€) pour passer des câbles spécifiques dans des fourreaux ainsi que des équipements aussi spécifiques tel que armoires de brassage ou autres.
é une autre entreprise (ULTRA SECURE France) qui propose du matériel à installer sans liaisons de câbles, répondants au normes PPMS (Plan de Prévention de Mise en Sécurité) a été contactée.

Cette entreprise propose un kit en essai composé d'une alarme lumineuse et sonore, d'une télécommande de déclenchement et d'une télécommande de fin d'alerte. Il est prévu de l'essayer dès que nous le recevrons afin d'évaluer son efficacité et de vérifier la portée en distance (prévue entre 400 et 900 m selon les obstacles rencontrés) et la puissance sonore et lumineuse des alarmes. La personne référente du plan anti intrusion sera contactée pour lui présenter et savoir si cette solution est efficace et correspond aux normes exigées.

L'ensemble de l'installation qui peut être extensible à volonté, couterait environ 7000€. Cette entreprise Française fabrique également des interphones sans fil et des caméras de surveillance qui pourraient éventuellement permettre de surveiller l'entrée de l'école. A la suite de ces essais, un devis précis pourra nous être fourni afin de tenter d'obtenir des subventions.

Un 2ème devis a été demandé à l'entreprise PAROTON.

Un vote de principe pour le dépôt de subvention DETR est demandé. Celle-ci pourrait être de 80 %

Contre : ……0……
Abstention :……0……
Pour :……12…….

4. Evolis : busage d'un fossé à Grosmont

Madame Guillot a vendu une bande de terrain à la commune dans le village de « Grosmont » pour l'élargissement de la route trop étroite pour les tracteurs notamment. Maintenant il s'agit de canaliser les eaux de ruissellement du haut du village, du débordement du puits qui entraîne la formation des plaques de verglas sur la route et d'un rejet de micro-station. Ces eaux rejoignaient la parcelle vendue et étaient canalisées sur la parcelle. Maintenant l'ensemble des eaux vont ruisseler sur la route. Un fossé crée de toute pièce avec le passage des engins sera vite bouché, raison pour laquelle il est proposé de faire un busage. Il est à noter qu'il reste deux lots à vendre pour la construction et que le poteau téléphone devra être déplacé. Evolis nous a fait un devis : 9 858.05 € TTC DETR 4223,82 pour un reste à charge de 6028,55 €.

COMPTE RENDU

Contre	0
Abstention	1
Pour	11

Bibliothèque agence postale

5. Honoraires de la maîtrise d'œuvre bibliothèque - agence postale

Notre maîtrise d'œuvre sur ce projet nous a adressé suite à l'évolution de l'avant-projet sommaire une proposition d'évolution de leurs honoraires. Pour la première version du projet en décembre 2020 situé à hauteur de 194 900 € HT, les honoraires s'élevaient à 21 049,20 € (soit 10,8 %). Aujourd'hui, la partie travaux est estimée à 256 900 € HT (227 000 € et options) et les honoraires s'élèvent donc à 24 516 € HT (c'est-à-dire 9,5%). Aujourd'hui, la moitié de ce montant a déjà été facturée (13 483,80 €). L'avenant proposé porte sur la tranche ferme, les phases APS étant dues.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1. Fixation de la rémunération définitive pour

TRANCHE FERME : REL, AVP, PRO, DCE, ACT, VISA, DET/OPC, AOR

Le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre pour la **TRANCHE FERME**, qui était de **12 960.00** € HT passe à **24 516.00** € HT décomposé comme suit :

***TRANCHE FERME :* REL, AVP, PRO, DCE, ACT, VISA, DET/OPC, AOR**

(Montant travaux HT : 227 000,00 €)

- Montant HT : **24 516,00 €**
- Montant TTC : **29 419,20 €**

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la TRANCHE FERME, est arrêté à **24 516,00 € HT soit 29 419.20 € TTC,**

Vingt-cinq mille cinq cent dix-huit euros et vingt-quatre cts TTC
La répartition des honoraires est établie selon les annexes jointes.

Pour les tranches optionnelles, la rémunération du maître d'œuvre sera arrêtée à l'issue montant prévisionnel des travaux établis à de l'APD de chacune des phases concernées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **11 556,00 €**
- Montant TTC : **13 867,20 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **89. 167 %**
-

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **24 516,00 €**
- Montant TTC : **29 419,20 €**

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

6. Plan de financement demande subvention DRAC bibliothèque - agence postale

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le 6 octobre dernier pour une présentation finale de l'avant-projet définitif aux partenaires, un tour de table des financeurs et l'arrêt d'un calendrier final de l'opération. L'appel d'offres a été lancé le 21 novembre dernier pour 10 lots. Il est nécessaire de délibérer sur l'engagement d'un nouveau plan de financement destiné à autoriser les demandes officielles de subvention auprès de la DRAC et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Bibliothèque agence postale, plan de financement novembre 2021

Dépenses		
D	Maîtrise d'œuvre	24 516,00 €
D	Diagnostics & honoraires (CT, SPS, ADO)	18 300,00 €
D	Travaux	227 000,00 €
D	Travaux (options)	29 900,00 €
D	Total dépenses HT	269 816,00 €
D	Total dépenses TTC	**323 779,20 €**
Recettes		
R	DGD (DRAC, 40 % HT)	107 926,40 €
R	Région (jusqu'à 20% HT)	14 226,72 €
R	DSIL - rénovation énergétique relance	41 699,68 €
R	Subvention La Poste aménagement	40 000,00 €
R	Subvention La Poste sécurisation	10 000,00 €
R	Département - accessibilité lecture publique	2 000,00 €
R	Financement commune	107 926,40 €
	Total recettes	**323 779,20 €**

COMPTE RENDU

RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA POSTE EN AGENCE POSTALE ET BIBLIOTHEQUE

octobre 2021

Estimation PRO

		Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Lot N°01	GROS OEUVRE - MAÇONNERIE - DEMOLITIONS	49 000,00	20,00	9 800,00	58 800,00	
Lot N°02	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	26 000,00	20,00	5 200,00	31 200,00	
Lot N°03	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	32 000,00	20,00	6 400,00	38 400,00	
Lot N°04	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	32 000,00	20,00	6 400,00	38 400,00	
Lot N°05	MENUISERIES INTERIEURES	8 000,00	20,00	1 600,00	9 600,00	
Lot N°06	PLATRERIE	10 500,00	20,00	2 100,00	12 600,00	
Lot N°07	SOLS SOUPLES - FAIENCES	9 000,00	20,00	1 800,00	10 800,00	
Lot N°08	PEINTURE	9 500,00	20,00	1 900,00	11 400,00	
Lot N°09	PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION	27 000,00	20,00	5 400,00	32 400,00	
Lot N°10	ELECTRICITE	24 000,00	20,00	4 800,00	28 800,00	
Total Général en €		**227 000,00**		45 400,00	**272 400,00**	

Option GO:

Lot N°01A	PSE 1: LOT GROS-OEUVRE - DEPOSE DE COUVERTURE AMIANTE	3 600,00	20,00	720,00	4 320,00	

Option Couverture:

Lot N°02B	PSE 2: COUVERTURE DU LOCAL COMITE DES FETES	2 000,00	20,00	400,00	2 400,00	
Lot N°02C	PSE 3: COUVERTURE - REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU BATIMENT	19 900,00	20,00	3 980,00	23 880,00	

Option Menuiseries Extérieures:

Lot N°04B	PSE 4: PORTE DE SERVICE	2 000,00	20,00	400,00	2 400,00	
Lot N°04C	PSE 5: VOLETS ROULANTS	1 750,00	20,00	350,00	2 100,00	

Option Menuiseries Intérieures:

Lot N°05B	PSE 4: PONCAGE DE PARQUET BUREAU 1	650,00	20,00	130,00	780,00	

TOTAL 256 900 € HT 308 280 € TTC

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

7. Tableau de l'église : devis nettoyage et rentoilage

Le tableau de l'Assomption de l'église est à nouveau infesté de moisissures. Nous avions demandé plusieurs devis pour le nettoyage et le désentoilage. La DRAC valide le devis de Madame BRIN (option 1) à 13160 euros. La restauration du tableau fera l'objet d'un suivi de la RMH (réseau monument historique) avec des visites régulières à l'atelier de la restauratrice.

La question : Etes-vous êtes d'accord pour engager cette restauration ? Si oui, nous déposerons une demande d'autorisation de travaux sur objet classé et une demande de subvention à hauteur de 60%.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

8. GTB : devis entretien et maintenance

Thibault Paris ex ingénieur à la com d'agglo en économie partagée a supervisé la mise en place d'une nouvelle GTB (gestion technique des bâtiments) pour le chauffage. Cette GTB n'est pas complètement fonctionnelle. Raccordement à la GTB des sondes et appareils de chauffage électrique sanitaire maternel et élémentaire, pilotage chauffage de la salle du conseil avec relance, reprise programmation automate

Il nous a fourni deux devis un pour l'extension et l'amélioration de la GTB qui reprend ce qui est énoncé ci-dessus pour un montant de 945,60 euros et un deuxième pour la maintenance et le suivi de performance GTB pour un montant de 1997,20 euros. En commission travaux nous avons retenu le premier devis, pour le deuxième il a été convenu de ne pas retenir le forfait annuel de suivi énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

Gestion des personnels

9. Arrêtés RIFSEEP

Principes :

La délibération du 15 mars 2021 prévoit :

- 4 groupes de fonctions : A4, B1, C1 et C2
- Le RIFSEEP accordé pour tout contrat > 3 mois
- Montants minimaux de primes à 2000 (A 4 et B1), 1500 (C1) et 1000 € (C2)

COMPTE RENDU

Pour les arrêtés qui seront semestriels, il faut dès lors se donner une base susceptible d'évolutions dans le cadre des lignes directrices de gestion et mouvements de personnels (créations, départs …) et qui seront adaptées au plus près des temps de travail effectifs.

Les principes retenus sont :

- Les groupes de fonctions doivent avoir des montants différenciés entre eux et donc progressifs (A4 > B1 … etc.)
- Les montants peuvent varier dans un même groupe de fonction en vertu des critères de modulation mis en avant (expérience, formations, encadrements …) mais il faudra le préciser et le noter de façon non équivoque.
- Les montants doivent au moins atteindre les anciens montants pour chacun des agents pris séparément (obligation légale)
- Autant que possible avoir un montant unique par groupe de fonction pour garantir une équité.

Applications :

- Groupe A4 : une seule personne, IFSE le plus élevé en théorie. Montant proposé de 2300 € (+ 14%)
- Groupe B1 : une seule personne, IFSE proposé à 2250 € (+ 1,4%) car le montant précédent était élevé.
- Groupe C1 : différenciation
    - Atsem expérimentée : IFSE proposé à 2200 € (+ 1,3%)
    - Autres : IFSE unique proposé à 1790 € (de + 1 à + 17%)
- Groupe C2 : montant unique IFSE à 1700 € (de + 1,7% à + 27%)

Conclusions :

- Avec le calcul proposé, le surcoût annuel est d'environ 3700 €
- Il sera plus près des 4000 € avec le retour de tous les agents titulaires à terme, la création du poste à la bibliothèque agence postale, le pourvoi du poste à l'ALSH.

10. Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion concernant les personnels doivent faire l'objet d'une saisine du Comité social territorial avant le 2 décembre prochain. Le calendrier est donc extrêmement contraint. L. Rougier et T. Marty ont assisté aux formations / informations dispensées par le CDG. La documentation fournie, d'une extrême qualité, permet de rédiger les LDG et de les présenter (voir ci-dessous). Les LDG doivent par ailleurs être présentées au personnel avant leur envoi au CDG. Ces réunions seront programmées avant la saisine du comité social territorial le 2.12.2021 pour informer les agents cette semaine et l'ensemble des documents sera envoyé à tous les agents.

COMPTE RENDU

Présentation des LDG par le CDG

« Nouvelle obligation prévue par la loi du 6 aout 2019, les lignes directrices de gestion (LDG) ont pour objectif de définir les grandes orientations de la collectivité ou de l'établissement public en matière de pilotage des ressources humaines et de valorisation des parcours professionnels.

Les LDG représentent le projet global de gestion des ressources humaines de la collectivité : Elles définissent le cadre de prise de décision de l'autorité territoriale et apportent une visibilité aux agents sur les orientations et priorités de chaque employeur ainsi que sur leurs perspectives d'évolution de carrière. Enfin, elles fixent le cap de l'action de la collectivité en matière de gestion des RH et permettent d'avoir une vision plus globale de l'organisation. Les LDG sont propres à chaque collectivité ou établissement public Elles tiennent compte de leurs données et de leurs orientations propres. Ainsi, il n'est pas possible de les mutualiser. Elles peuvent être adoptées de manière commune ou distincte (un seul arrêté pour les LDG relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH et pour les LDG relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels ou bien deux arrêtés distincts). Enfin, les LDG peuvent comporter des orientations propres à certains services, cadres d'emplois ou catégories ».

Voici le contenu des LDG pour la commune d'Ajain.

Projet politique, les grandes orientations du mandat

La commune d'Ajain comprend trois services distincts qui seront tous impactés par les projets en cours de la collectivité.

1) Au niveau administratif, l'équipe est constituée de 3 agents (2,4 ETP) dont les missions sont amenées à largement évolue. La commune prévoit et a déjà entamé une politique de travaux et de recours à des appels d'offres formalisés nombreux (création d'une agence postale bibliothèque, création d'un cabinet médical, rénovation complète du bâti scolaire, réhabilitation de plusieurs espaces urbains (place EHPAD, place La Poste) nécessitant une consolidation de l'équipe administrative et financière. Par ailleurs un projet de lotissement démarrant en 2022 devra également se voir doter d'une assise administrative et financière certaine au niveau d'un budget annexe, au moins le long du mandat. A l'inverse, la commune a perdu la compétence assainissement et le budget annexe afférent en 2020 au profit de la Communauté d'Agglomération. Au niveau intercommunal, des menaces peuvent peser sur la gestion de certaines compétences intercommunales optionnelles, nécessitant un accroissement des charges directes de la commune. De même des transformations de process comme la numérisation du droit de l'urbanisme ou des actes d'état civil pourront impacter le service et demander de nouvelles compétences. Peu d'évolutions sont prévisibles au niveau des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère. Enfin, un

COMPTE RENDU

nouveau service d'accueil administratif verra le jour au niveau d'une agence postale communale (ouverture à l'automne 2022).

2) Au niveau technique (voirie, bâtiment, restauration et ménage) les mutations à venir sont du même ordre et impacteront le travail des 3 agents (3,1 ETP environ). La commune pourrait donc se voir doter de deux bâtiments neufs nouveaux qui doubleront quasiment la surface d'entretien du bâti. L'activité de ménage gérée principalement par le recours à un prestataire en travail adapté pourrait être impactée par un recours croissant à l'internalisation. Elle s'engage aussi dans une reprise en régie de la gestion de son cimetière qui sera opérationnelle durant ce mandat. L'entretien de la voirie urbaine est dans une forme d'incertitude quant au meilleur mode de gestion à adopter, les recours à des prestataires privés ou en travail adapté ayant montré leurs limites. Quelques créations de voies sont à prévoir (lotissement, réhabilitations dans villages) mais des biens de section ou communaux seront cédés, équilibrant ainsi la charge d'entretien. La cantine scolaire est impactée par plusieurs projets : circuits courts, fin de la gestion déléguée à la Caisse des écoles ... etc. mais elle demeure un objectif prioritaire par l'amélioration constante de la qualité des repas servis qui ne pourra que demander une stabilité et un bon niveau de recrutement.

3) Au niveau périscolaire, la création d'un véritable service lors du précédent mandat (2014-2020) est en voie de consolidation autour de 5 agents (environ 4 ETP) avec notamment une activité pérenne tous les mercredis des vacances scolaires et 10 semaines de vacances sur 16. Un partenariat fonctionnel est engagé depuis 2019 avec l'accueil de loisirs de Saint -Fiel permettant des séjours communs mais impactant légèrement à la hausse le volume de travail. Les objectifs définis dans le Projet éducatif de territoire et contractualisés par le biais du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF permettent d'envisager une stabilité des effectifs visés (objectifs à atteindre) et un équilibre des recettes indirectes et directes. Toutefois, l'activité périscolaire étant liée aux effectifs de l'école et à la perte éventuelle d'une classe si la population scolaire continue à décliner, des incertitudes peuvent peser sur le ratio contractuel non permanents / fonctionnaires titulaires. Enfin, l'ouverture d'une bibliothèque municipale, bien que reliée au service administratif (agence postale) et au service périscolaire (intégration de l'agent dans cette équipe) constituera une création d'un volume de travail (environ 1/2 ETP).

Enjeux RH et objectifs

1) Service administratif.

A) Recrutements et missions. L'équipe est constituée uniquement d'agents fonctionnaires titulaires. Aucune création de poste nette n'est à prévoir. Le poste de secrétaire de mairie pourrait être supprimé lors du départ en retraite de l'agent titulaire. Un poste d'adjoint administratif pourrait être créé en compensation permettant à termes la création d'un autre poste de rédacteur territorial accessible par la promotion interne. Les missions budgétaires (budget principal, budget annexe) pourraient ainsi être réparties.

B) Anticipations. La secrétaire de mairie partira à la retraite d'ici la fin du mandat et sera donc remplacée au niveau des effectifs. L'adjointe administrative titulaire sera accompagnée vers une évolution de carrière, souhaitée par elle dans la collectivité, permettant d'atteindre le cadre d'emploi de rédacteur territorial.

COMPTE RENDU

C) En cours. La quotité de travail de l'adjointe administrative titulaire (0,5 ETP) sera réévaluée en 2022 pour l'accomplissement des tâches liées à la nouvelle agence postale.

2) Service technique.
A) Recrutements et missions. L'équipe est constituée uniquement d'agents fonctionnaires titulaires. Pour le bâtiment et la voirie, aucun départ n'est à prévoir mais un agent (à temps plein) est en disponibilité depuis 3 ans. Sa réintégration entraînerait une réorganisation des missions et la fin du recours à des prestataires externes (voirie, entretiens des bâtiments). Pour la cantine scolaire, le volume équivalent à un temps plein est d'ores et déjà caduc puisque l'adjointe technique est aidée quotidiennement dans ses tâches par une adjointe technique (contractuelle).
B) Anticipations. L'adjointe technique chargée de la restauration scolaire partira en retraite d'ici la fin du mandat et devra être remplacée poste pour poste.
C) En cours. La commune a créé en 2021 un poste à mi-temps d'adjoint technique permanent pourvue par voie contractuelle selon l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984 et dont une partie du travail se fait en restauration scolaire.

3) Service périscolaire.
A) Recrutements et missions. Un recrutement de fonctionnaire permanent adjoint du patrimoine ou adjoint d'animation sera réalisé en 2022 (environ 0,6 ETP) pour la bibliothèque - agence postale. La répartition des missions entre les ATSEM (environ 1,7 ETP) et l'équipe d'animation (environ 2 ETP) pourra être amenée à évoluer au cours du mandat.
B) Anticipations. Les deux postes permanents à mi-temps pourvus par voie contractuelle arriveront vers la fin du mandat à l'échéance de la durée de 6 ans de renouvellement de la voie contractuelle. La titularisation le cas échéant pourra être envisagée.
C) En cours. En juillet 2021, deux postes permanents à mi-temps (1 adjoint technique, 1 adjoint d'animation) ont été créés et pourvus par voie contractuelle au titre de l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984.

COMPTE RENDU

COMMUNE D'AJAIN

Lignes Directrices de Gestion

Actions à mettre en place	Politiques RH	Priorité	Échéance
Mettre à jour le tableau des effectifs	Effectifs	1	
Mettre à jour ou définir le règlement intérieur	Temps de travail	1	
Mettre en place ou revoir la procédure des entretiens professionnels	Mouvements	1	
Valoriser l'engagement professionnel	Rémunérations	1	
Etablir ou mettre à jour un plan de formation	Formations	1	
Mettre en place un suivi médical régulier avec le médecin de prévention	Absences	1	
Elaborer ou mettre à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels et définir un plan d'action	Conditions de travail	1	
Engager une réflexion sur l'action sociale	Protection et action sociales	1	
Etablir un bilan de la situation comparée F/H	Égalité professionnelle	1	
Sensibiliser et former les acteurs à la thématique du handicap : élus, RH, encadrants, et agents	BOETH	1	
Mettre à jour les fiches de poste	Effectifs	2	
Examiner et réorganiser l'organisation du temps de travail (horaires fixes ou variables, récupérations horaires, annualisation, etc.) en fonction des besoins des services et des usagers	Temps de travail	2	
Mettre en place une procédure de recrutement	Mouvements	2	
Mettre en place ou réviser le RIFSEEP (réévaluation des plafonds, redéfinir les groupes de fonctions, ajouter un/des cadre(s) d'emplois, définir d'autres modalités de versement…)	Rémunérations	2	
Définir les modalités d'utilisation du CPF	Formations	2	
Définir les modalités de la participation à la protection sociale complémentaire des agents	Absences	2	
Etablir et animer le registre de santé et de sécurité au travail	Conditions de travail	2	
Informer les agents sur les dispositifs existants d'action sociale et de protection sociale	Protection et action sociales	2	
Campagne de sensibilisation et d'information auprès des agents (égalité professionnelle, agissements sexistes, stéréotypes du genre, atouts de la mixité…)	Égalité professionnelle	2	
Ajuster l'organigramme aux besoins actuels	Effectifs	3	
Déployer des outils de suivi du temps de travail (planning, suivi, règlement des congés...)	Temps de travail	3	
Identifier les besoins futurs en compétence	Mouvements	3	
Favoriser l'information des agents sur leurs droits et leurs devoirs à la formation, la VAE et les Bilans de Compétence	Formations	3	
Informer les agents des dispositifs médico-sociaux à leur disposition	Absences	3	
Mettre à disposition et assurer le suivi des EPI nécessaires à l'exécution des missions	Conditions de travail	3	
Engager une réflexion sur la protection sociale	Protection et action sociales	3	
Analyser la répartition de la charge de travail et des responsabilités	Effectifs	4	
Mettre en place le télétravail	Temps de travail	4	
Analyser le coût de l'assurance chômage au regard du nombre de bénéficiaires des allocations d'aide au retour à l'emploi	Mouvements	4	
Exploiter les entretiens professionnels pour favoriser la formation	Formations	4	
Allouer une enveloppe budgétaire dédiée à la formation (par service)	Formations	4	
Faire appel à un tiers pour l'accompagnement au recrutement (Centre de Gestion)	Mouvements		
Améliorer les modalités de diffusion des offres d'emploi	Mouvements		

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

11. SIVU repas à domicile : désignation d'un délégué titulaire

Le SIVU a décidé le 30 août dernier de modifier sa composition et son siège social.

Article 3 : le siège du SIVU reste à Saint Victor En Marche et l'adresse administrative est à Glénic.
Article 6 : il faut lire ; Chaque conseil municipal désigne en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter sa commune.

Il est proposé :

- Délégué titulaire : Thomas Marty

- Délégué suppléant : Sandrine Cadillon

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

12. Chats errants, convention avec l'école du chat

La prolifération des chats errants devient de plus en plus problématique, notamment dans deux villages « Villechabut » et « Grosmont ». Nous avons l'opportunité de passer une convention avec 30 millions d'amis par l'intermédiaire de l'école du chat pour stériliser l'ensemble de ces chats, mâles et femelles.

Pour cela nous devons connaître le nombre approximatif de chats sur l'ensemble de la commune (à cet effet je vous avais adressé un mail, mais je n'ai pas eu de réponse), nous recevrons un devis (35 euros/chats) et si nous l'acceptons le travail de récupération commencera. L'école du chat nous prêtera des cages de reprise. Il faudra au fur et à mesure les amenés chez le vétérinaire et les relâcher où ils étaient.

Vote sur le principe pour attraper les chats et les faire stériliser.

Contre : 1
Abstention : 5
Pour : 6

Une réunion devra être réalisée afin de rediscuter des modalités de réalisation des captures.

13. Demande d'achat d'une parcelle à la Courcelle

Madame Annick Petinon et Monsieur Sylvain Lacote résidant à la « Courcelle » souhaitent acquérir une petite parcelle de terrain communal située devant leur habitation. La parcelle se situe entre les parcelles 22 et 24. Ce terrain, ou il est situé, entre une propriété privée et le chemin public d'accès à leur habitation n'est fréquenté par personne et ils l'entretiennent.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

Evolis

14. Rapport annuel sur les déchets Evolis 23

Le rapport est disponible en mairie

COMPTE RENDU

15. Mise à jour des statuts

Il s'agit d'une mise à jour de la liste des adhérents, compte tenu

- des fusions de communes
- des communautés de communes qui ont pris la place des communes sur des compétences telles que le SPANC ou la gestion des déchets
- de l'adhésion de la Communauté de Communes Creuse Confluence au 01/01/2019
- de l'adhésion de Pionnat

Il convient de délibérer pour accepter ou non l'adhésion de la commune de Pionnat (pour la compétence « entretien de la voirie ») ainsi que la modification des statuts d'Evolis 23.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

16. SPANC, Eau et assainissement collectif : présentation des rapports annuels

Comme vous le savez la compétence eau, assainissement et eaux pluviales urbaines est à la com d'agglo depuis le 1er janvier 2020. Pour rappel : en ce qui concerne l'eau elle n'a jamais été de notre compétence directe du fait que la commune était desservie par un syndicat. Nous avions en contrepartie la compétence assainissement.
Bien entendu se pose et se posera l'augmentation des tarifs. C'est le conseil communautaire qui décidera, mais si le conseil décide, ce sont bien les élu(e)s qui siègent dans les commissions ou dans les conseils d'exploitation qui fixent en amont des tarifs qui seront proposés en conseil communautaire.

Dans le cas présent il est proposé deux augmentations :

– une à 1%
– une à 2,5% (inflation)

Nous n'avons pas de délibération à prendre, ce n'est qu'informatif. Par ailleurs la première réunion d'avant début de chantier aura lieu le 1er ou le 8 décembre. A cet effet on aura des infos pour communiquer avec la population sur le site et la presses certainement. Ces travaux vont entraîner quelque gène pour la circulation.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

COMPTE RENDU

17. Panneaux sécurisation dans les villages

Il a été demandé de poser des panneaux dans deux villages « Rameix » et «Moulantiers » « attention aux enfants » ou tout autre panneau faisant état de la présence d'enfants dans le village. Ils ne veulent pas de panneaux 30, mais des panneaux qui lorsqu'on les voit alertent instinctivement le chauffeur qui ralentit. Il y a au moins deux solutions, vous refusez ou on fait un essai dans ces deux villages.

Demande de vote pour un essai dans les villages concernés.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

18. Marché de noël

Le marché de Noël aura lieu le 04/12/2021. Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris.

COMPTE RENDU